



ABFSchweiz

Aktionsbündnis freie Schweiz

Communiqué de presse ABF Schweiz, 5 octobre 2026

Accords avec l'UE : le Conseil fédéral et le Parlement ne doivent pas contourner la démocratie directe

À Berne, les responsables politiques mettent tout en oeuvre pour faire passer les accords avec l'UE, y compris l'accord préjudiciable sur la santé. Pour y parvenir, ils multiplient les manoeuvres. Dans le pire des cas, quatre référendums devront être lancés. Un tel affaiblissement des droits populaires est inacceptable.

Une fois encore, le rideau tombe et toutes les questions restent ouvertes. Tel pourrait être le constat après le débat mené la semaine dernière au Conseil des États sur le paquet d'accords avec l'Union européenne.

La bonne nouvelle est que le Conseil des États souhaite soumettre du peuple et des cantons les parties institutionnelles des accords, qualifiées dans le langage bernois de «stabilisation». Mais cela ne doit pas masquer le fait que les manoeuvres se poursuivent, à plusieurs niveaux et pour plusieurs raisons :

1. Il n'est pas encore certain que le référendum obligatoire soit effectivement appliqué. Le Conseil national doit lui aussi encore approuver l'exigence de la majorité des cantons.

2. Il convient de distinguer la partie institutionnelle – avec notamment la «reprise dynamique du droit» et le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne – des accords supplémentaires relevant de la «poursuite du développement». Après avoir d'abord affirmé que l'ensemble devait être soumis simultanément au vote, le Conseil fédéral change désormais de stratégie.

3. Le calcul est clair : le Conseil fédéral veut à tout prix faire passer l'arrimage institutionnel à Bruxelles. Celui-ci pourrait entrer en vigueur même si un ou plusieurs accords relevant de la «poursuite du développement» étaient rejetés.

4. Ce jeu tactique a des conséquences considérables pour la démocratie directe et les droits populaires. Il est ainsi tout à fait possible que chacun des accords de la partie «poursuite du développement» – sécurité alimentaire, santé et électricité – nécessite un référendum distinct avec 50'000 signatures, soit 150'000 signatures au total.

5. Si le Conseil national devait refuser le référendum obligatoire pour la partie «stabilisation», celle-ci serait elle aussi soumise au référendum facultatif. Dans ce cas, 50'000 signatures supplémentaires devraient être récoltées en trois mois, portant le total à 200'000 signatures.

6. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement misent en outre sur la pression du calendrier. L'objectif serait de soumettre l'accord institutionnel au vote dès juin 2027, avant l'entrée dans la phase décisive de la campagne pour les élections fédérales d'octobre 2027.

7. Le calendrier reste cependant difficile à prévoir. Cette incertitude fait elle aussi partie des manoeuvres politiquement motivées des partisans d'un rapprochement avec Bruxelles.

8. Le scénario le plus défavorable pour les droits populaires serait le suivant : si l'ensemble du paquet était adopté lors de la session d'hiver, avec un référendum obligatoire pour la partie «stabilisation» et des référendums facultatifs pour les accords sur la



ABFSchweiz

Aktionsbündnis freie Schweiz

sécurité alimentaire et la santé, en vue d'une votation en juin 2027, il faudrait commencer dès la fin décembre 2026 à récolter 50'000 signatures pour chacun de ces deux accords – alors même qu'il ne serait pas encore établi si la partie «stabilisation» serait acceptée par le peuple et les cantons.

9. Si la partie «stabilisation» était ensuite rejetée en juin 2027, la partie «poursuite du développement» deviendrait automatiquement caduque. Malgré cela, il faudrait avoir récolté les signatures dès la publication officielle afin de permettre une votation sur les accords relatifs à la sécurité alimentaire et à la santé – peut-être pour rien, si la partie «stabilisation» était finalement rejetée par le peuple et les cantons.

Les exigences de ABF Schweiz

Dans ces conditions, et puisque le troisième accord relevant de la «poursuite du développement», celui sur l'électricité, ne sera traité par le Conseil des États que lors de la session d'hiver et ne pourra donc pas être soumis au vote en juin 2027, **il est logique et raisonnable de soumettre les trois accords ensemble au vote, et uniquement après une éventuelle acceptation de la partie «stabilisation».**

Le Conseil fédéral et les représentants du peuple doivent agir en ce sens.

Toute autre solution entraînerait des démarches inutiles, compliquerait l'exercice du droit de référendum – essentiel au fonctionnement de notre démocratie directe – et occasionnerait des coûts supplémentaires pour les contribuables.